

54^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme Point 10 :
Dialogue renforcé sur le rapport du Haut-Commissaire sur la République démocratique du
Congo
09 octobre 2023

Délivré par Mickaël Repellin

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LE SECTEUR MINIER EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur le vice-président,

Nous saluons les rapports du haut-commissaire et de l'équipe d'experts internationaux en République démocratique du Congo.

Alors que les rapports relèvent le lien évident entre insécurité, déplacements internes et absence d'Etat dans certaines zones du pays,¹ tout en dressant une liste exhaustive des violations des droits de l'homme,² ils font cependant l'impasse sur l'une des causes principales de cette instabilité à savoir la bonne gouvernance des ressources naturelles souterraines.

Il ressort ainsi de nos observations que de nombreuses entreprises minières industrielles continuent d'expulser de force des communautés locales sans consultation préalable, indemnisation juste et équitable ou procédure de réinstallation. Au-delà de provoquer des déplacements internes, leur expulsion atteint fortement leur droit à un niveau de vie suffisant : ces personnes, en particulier les femmes et les enfants, se retrouvent alors dans des situations d'extrême pauvreté et sont beaucoup plus exposées à l'exploitation, la traite ou aux activités de commerce illicite de minerais.

De plus, les dégradations environnementales, telles que la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau, en lien avec l'exploration minière industrielle, porte directement atteinte à leur droit à l'eau potable et à un environnement propre, sain et durable.

Monsieur le vice-président, à l'heure de la transition énergétique, la pression économique et politique sur les gisements de cuivre et de cobalt congolais, déjà importante, va continuer de croître avec des risques subséquents pour la situation sécuritaire. Comment pouvons-nous mieux engager le Conseil à inclure les difficultés de gouvernance du secteur minier dans son assistance technique ?

Je vous remercie.

¹ CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, Rapport de l'équipe d'experts internationaux en République Démocratique du Congo, 10 août 2023, A/HRC/54/76, para. 28.

² CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, Rapport du Haut-Commissaire pour les droits de l'homme, 25 août 2023, A/HRC/54/73 para 10 et suivants.